

MINISTÈRE DES ARMÉES



**COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES AUX ANTILLES**

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 01 OCT. 2018

N° 1713 ARM/FAA/COMSUP/NP

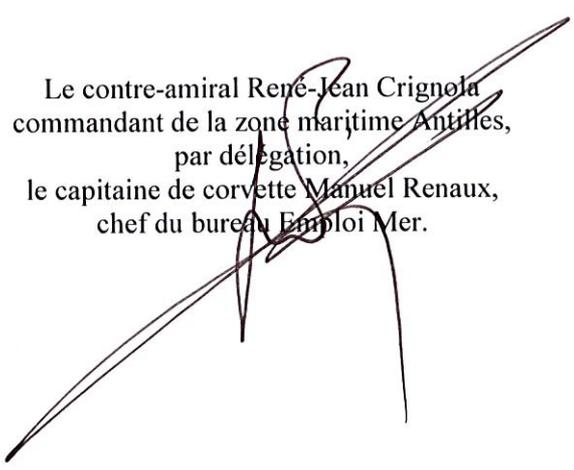
INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°11/18.
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du Lundi 1er octobre 2018 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette Manuel Renaux,
chef du bureau Emploi Mer.



DESTINATAIRES :

- SHOM ;
- DM FDF ;
- DM PTP ;
- CROSSAG ;
- DOUANES FDF ;
- DOUANES PTP ;
- PHARBAL FDF ;
- PHARBAL PTP ;
- PILOTAGE FDF ;
- PILOTAGE PTP ;
- CZM GUYANE ;
- PORT FDF ;
- PORT PTP ;
- COMGEND FDF ;
- COMGEND PTP ;
- PREFECTURE FDF (Cellule COMM) ;
- FS VENTOSE ;
- FS GERMINAL ;
- RPC MAITO ;
- PCG VIOLETTE ;
- PLG LA CONFIANCE ;
- PLG LA RESOLUE.

COPIES :

- EMIA/CENTOPS/Cellule J3/5MER ;
- CDIV AEM ;
- Archives.

AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au lundi 1er octobre 2018 :
Néant

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au lundi 1er octobre 2018 :
1169/18 – 1170/18 – 1173/18

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1169/18 GUADELOUPE - MOULE- ANSE BERTRAND CARTE FR 7302

Les usagers de la mer sont informés que le houlographe Météo France protégé par la bouée marque spéciale MF1 a été récupérée et ramené à terre.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Cet AVURNAV annule et remplace l'AVURNAV LOCAL FDF 1168/18.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1170/18 GUADELOUPE – ILETS PIGEON Carte FR7345

Les usagers de la mer sont informés qu'une zone d'exclusion à la navigation est créée au cœur des Ilets Pigeon, délimitée par les points suivants :

- A- 16°10.052 N 061°47.295W
- B- 16°09.993 N 061°47.310W
- C- 16°09.968 N 061°47.371 W
- D- 16°10.024 N 061°47.425W

Des points de mouillages sont créés aux positions suivantes :

- 1- 16°10.045 N 061°47.268W
- 2- 16°10.022N 061°47.264W
- 3- 16°10.018N 061°47.285W
- 4- 16°10.003N 061°47.285W
- 5- 16°09.987N 061°47.278W
- 6- 16°09.969N 061°47.284W
- 7- 16°09.980N 061°47.395W
- 8- 16°09.992N 061°47.407W
- 9- 16°10.005N 061°47.420W
- 10- 16°10.120N 061°47.475W
- 11- 16°10.124N 061°47.447W
- 12- 16°10.138N 061°47.447W
- 13- 16°10.140N 061°47.477W
- 14- 16°10.184N 061°47.367W

Dans la bande des 300 mètres autour des îlets Pigeon, tout autre mouillage à l'ancre est interdit.

Ces dispositions ne concernent pas les navires de service public en mission.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1173/18
GUADELOUPE – MARIE-GALANTE – BOURG
Carte FR 7102

Les usagers de la mer sont informés de l'absence de la bouée CAMG1 à la position 15°53,549' N, 61°13,111' W.

La bouée a été ramenée a terre suite à son échouement.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVINAV

Avis en vigueur au lundi 1^{er} octobre 2018 :

005/06 – 002/14 – 005/16 – 001/17 – 001/18 – 003/18 – 004/18 – 005/18

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 005/06

COTE SUD OUEST DE LA MARTINIQUE – BAIE DE FORT DE FRANCE – ENTRE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Carte FR6892

Il est porté à la connaissance des pêcheurs, navigateurs et plaisanciers de la présence d'une canalisation servant à l'évacuation des eaux usées semi-immersée entre l'anse Mitan et l'anse à l'Ane.

Cette canalisation représente un danger pour la navigation, la plus grande prudence est donc recommandée dans ce secteur.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1269/05.

AVIS AUX NAVIGATEURS N° 002/14

GUADELOUPE – RIVIERE SALEE

Suite à un état de dégradation avancé des appareils servant aux manœuvres d'ouverture des trois ouvrages mobiles de franchissement de la Rivière Salée, signalons leurs interruptions pour une durée indéterminée.

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1019/13.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/16

GUADELOUPE – SAINTE ROSE

Carte FR7302

Nous informons les usagers de la mer que suite à la réalisation de la digue ouest du port de Sainte-Rose, La bouée SR3 a été déplacée à la position : 16°20,150' N – 061°41,833' W (WGS84).

Cet avis annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1119/16 du 28/07/2016.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/17

GUADELOUPE – LES SAINTES

Carte FR7101

Les usagers de la mer sont informés que l'une des deux bouées de marque spéciale signalant l'épave de l'Anse Mire est disparue.

Position : 15°52,3'N 061°35,0'W.

Cet AVINAV annule et remplace l'avurnav local Fort-de-France 1174/17 du lundi 25 septembre 2017.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°001/18

GUADELOUPE – POINTE A PITRE

Carte FR7100

Les usagers de la mer sont informés de la présence d'une coque de voilier démâté, coulée dans la darse de Dubouchage à la position : 16°13,991'N 061°32,084'W.

Epave signalée en surface par une bouée jaune. Le haut de l'épave se trouve à 1 mètres sous la surface.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1019/18 du lundi 05 février 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18**GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS**

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1^{er} avril 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°004/18**GUADELOUPE – Côte sous le vent**

Carte FR 7482

Les usagers de la mer sont informés de la création d'une zone d'exclusion à la navigation à moteur au cœur des Ilets Pigeon sur les secteurs dits du Jardin de corail et de la Piscine.

Cette zone est délimitée par les points suivants (WGS84) :

16°10.052'N 061°47.295'W

16°09.993'N 061°47.310'W

16°09.968'N 061°47.371'W

16°10.024'N 061°47.425'W

Des zones de mouillages restrictives matérialisées par des bouées de couleur blanche destinées aux plaisanciers, aux marins-pêcheurs, aux navires à fond de verre ou aux prestataires autorisés ont été mise en place.

Un seul navire est autorisé par bouée.

Tout mouillage à l'ancre est interdit dans la bande des 300m autour des Ilets Pigeon.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18**GUADELOUPE - CAPESTERRE**

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1158/18 du lundi 13 Août 2018.

AVIS TEMPORAIRES ET PRELIMINAIRES

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au Sud de Rio de la Plata.

10 37-T-08. GUYANE. Fleuve Maroni. Chenal d'accès au port de Saint Laurent. — Bathymétrie. (SHOM, FE 127/DO/MIP/DTI/NP)

13 12-T-06. BRÉSIL. Côte Sud. Au SE de Cabo Frio. — Coffre d'amarrage. (Taunton, 13-1309 (T))

13 14-T-04. MER DES CARAÏBES. Antilles. Trinidad et Tobago. Golfe de Paria. Au NW de la baie des Colons. — Bouées Océanographiques. (Taunton, 13-1518 (T))

13 43-T-11. VENEZUELA. Río Orinoco - Boca Grande and Approaches - South Channel. — Buoyage. (Taunton, 13-4559 (T))

14 24-T-07. OCÉAN ATLANTIQUE NORD-OUEST. De la Mid Atlantic Ridge aux Bahamas. — Instruments de mesure. (RRS James Cook)

15 26-P-12. BRAZIL. South Coast. Niterói W. — Depths. (Taunton, 15-3190 (P))

15 45-T-09. BRAZIL. North Coast - Cabo Cassiporé SE. — Wreck. (Taunton, 15-5556 (T))

16 10-T-03. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. — Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. (Fort-de-France, Avurnav 16-1004)

16 12-P-04. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. A l'Est de Galeota Point. Au NE de Red Mango Gas Field. — Installation pétrolière. Conduite sous-marine. (Taunton, 16-1499 (P))

16 14-P-07. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bahía de Cartagena. — Submarine pipeline. (Taunton, 16-1661 (P))

16 15-P-06. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto de Haina. — Depths. Berths. Lights. (Taunton, 16-1800 (P))

16 21-P-27. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Cape Fear to Cape Canaveral S. — Maritime limit. (Taunton, 16-2682 (P))

16 21-P-28. UNITED STATES OF AMERICA. East Coast - Gulf of Maine. — Maritime limit. (Taunton, 16-2681 (P))

16 22-T-16. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Bocachica. — Buoyage. (Taunton, 16-2769 (T))

16 34-T-03. OCÉAN ATLANTIQUE NORD. Dans le Sud de Terre-Neuve. Sohm Abyssal Plain. — Balisage. (Taunton, 16-4294 (T))

16 34-P-09. DOMINICAN REPUBLIC. San Pedro de Macorís and Puerto de Santo Domingo. — Buoyage. (Taunton, 16-4258 (P))

16 34-P-10. DOMINICAN REPUBLIC. Bahía de Andrés. — Buoyage. (Taunton, 16-4292 (P))

16 34-P-11. DOMINICAN REPUBLIC. Puerto la Romana. — Buoyage. (Taunton, 16-4293 (P))

16 37-T-25. WEST INDIES. Bahamas - Great Bahama Bank. — Lights. (Taunton, 16-4666 (T))

16 38-T-04. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. l'Île Frégate. — Balisage. (PHB Guadeloupe, avis n°20169710098 et avurnav local Fort-de-France 1129/16)

16 48-T-01. LA MARTINIQUE. SW de Bellefontaine. — Balisage, ferme marine. (Fort-De-France, avurnav local 16-1173 et PHB Martinique, courriel du 24/11/16)

16 49-P-06. HAITI. Côte Nord, Ouest et Sud. — Bathymétrie. Trait de côte. Feux. Épaves. Obstructions. (Taunton, 16-6211 (P))

17 02-T-08. GUADELOUPE. Basse-Terre. Canal Des Saintes. Au SW de la Pointe Glacis. — Balisage. (Fort-De-France, avurnav local 16-1169)

17 11-P-13. VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — Superbuoy. Submarine pipeline. (Taunton, 17-1263 (P))

17 13-T-03. GUADELOUPE. Les Saintes. Ilet à Cabrit. Anse sous le Vent. — Balisage. (PHB Guadeloupe, avis n°20179710001)

17 13-T-15. CARIBBEAN SEA. Venezuela - La Guaira. — Buoy. (Taunton, 17-1497 (T))

17 18-T-13. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast - Approaches to Puerto de Mamonal. — Buoyage. (Taunton, 17-1869 (T))

17 19-T-17. BRAZIL. East Coast - Rio de Janeiro SE. — Buoyage. (Taunton, 17-2083 (T))

17 21-T-03. PETITES ANTILLES. Grenada. Au SW de Grand Mal Bay. — Bathymétrie. (Taunton, 17-2353 (T))

17 26-T-02. GUYANE. Fleuve Mahury. Au SW de Dégrad des Cannes. — Obstruction. (ALFAN BREST, msg N°2017/38 du 21/06/17)

17 28-T-03. BRAZIL. South Coast - Cabo Frio SW. — Buoy. (Taunton, 17-3215 (T))

17 28-T-04. BRAZIL. South Coast - Ilha de Cotunduba S. — Buoy. (Taunton, 17-3216 (T))

17 29-T-01. GUADELOUPE. Au NW de l'Ilet du Gosier. — Épave. (PHB Guadeloupe, avis n°20179710057)

17 34-T-05. BRAZIL. South Coast - Santos SE. — Buoyage. (Taunton, 17-3689 (T))

17 40-P-10. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro - I. da Pombeba N. — Works. (Taunton, 17-4636 (P))

17 42-T-10. BRAZIL. South Coast - Pta. de Santa Cruz N. — Buoy. (Taunton, 17-4943 (T))

17 44-T-17. BRAZIL. South Coast - Mostardas E. — Buoy. (Taunton, 17-5133 (T))

17 46-T-08. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Ile Fourchue. Ile Frégate. — Balisage. (PHB de Guadeloupe, avis n°20179710121 à 20179710130)

17 46-P-16. BRAZIL. South Coast - Baía de Guanabara. — Automatic Identification Systems. (Taunton, 17-5463 (P))

17 46-T-17. WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Great River Shoal S. — Buoy. (Taunton, 17-5460 (T))

17 47-T-05. MER DES CARAÏBES. Trinidad and Tobago - Brigand Hill. — Feu. (Taunton, 17-5571 (T))

17 48-T-02. PETITES ANTILLES. Martinique. Baie de Fort-de-France. Au Sud du Banc Mitan. — Balisage. (PHB de Martinique, courriel de Mr Labatut du 16/11/17)

18 04-T-11. GUYANA. Georgetown - Demerara River. — Lights. (Taunton, 18-456 (P))

- 18 12-T-06. WEST INDIES. Trinidad and Tobago - Tobago - Minister Point S. — Buoy.** (Taunton, 18-1214 (T))
- 18 14-P-03. PETITES ANTILLES. Anguilla. — Bathymétrie.** (Taunton, 18-1572 (P))
- 18 16-T-07. PETITES ANTILLES. The Grenadines. Mayreau. A l'Ouest de Grand Col Pt. — Balisage.** (Taunton, 18-1763 (T))
- 18 16-T-14. BRAZIL. South Coast - Copacabana SE. — Buoy.** (Taunton, 18-1760 (T))
- 18 17-T-06. GUYANE. Entre Cayenne et Kourou. — Épave.** (Guyane, bureau information nautique)
- 18 20-T-10. WEST INDIES. Virgin Islands - Saint Thomas Bay, North Sound, Beef Island and Road Harbour. — Buoyage. Wrecks. Obstructions.** (Taunton, 18-2080 (T))
- 18 23-T-08. BRAZIL. South Coast - Rio de Janeiro. — Obstruction.** (Taunton, 18-2509 (T))
- 18 27-T-09. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Buoy.** (Taunton, 18-3073 (T))
- 18 28-P-03. PETITES ANTILLES. De la Petite Martinique à Grenada. — Bathymétrie. Épave.** (Taunton, 17-3692 (P))
- 18 29-T-06. Martinique. Baie de Fort-de-France. Les Trois Ilets. — Coffre.** (Fort-de-France, avurnav local 18-1123)
- 18 29-T-07. GUADELOUPE. Basse-Terre. Est de Sainte-Marie. Le Gros Loup. — Épave.** (Fort-de-France, avurnav local 18-1118)
- 18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — Wreck.** (Taunton, 18-3315 (T))
- 18 34-T-02. GUYANE. Accès à Pariacabo, Fleuve Kourou. — Balisage.** (DM Guyane, avis n°20189730044 à 20189730048)
- 18 34-P-03. GUYANA. Approches de Georgetown. Demerara River. — Bathymétrie. Épave. Obstruction. Topographie.** (Taunton, 18-3701 (P))
- 18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — Depths.** (Taunton, 18-3687 (P))
- 18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation.** (Taunton, 18-3655 (P))
- 18 34-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — Platform. Submarine pipeline.** (Taunton, 18-3841 (P))
- 18 35-P-06. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. Cartagena. — Anchorage areas.** (Taunton, 18-4068 (P))
- 18 37-T-04. GUYANE. Accès au Drégrad des Cannes. Fleuve Mahury. — Balisage.** (DM Guyane, avis n°20189730042 et 20189730043)
- 18 37-P-15. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. Cartegena. — Buoyage.** (Taunton, 18-4382 (P))
- 18 39-P-15. COLOMBIA. Caribbean Sea Coast. Cartagena. — Lights.** (Taunton, 18-4581 (P))